

Déjeuner parlementaire - Bruxelles 20/05/2025

Le 20 mai dernier, une délégation d'entreprises de mareyage françaises s'est rendue au Parlement européen à Bruxelles. Après avoir assisté à une réunion de la Commission de la pêche, elle a participé à un déjeuner de travail avec des représentants des principales institutions européennes : le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne.

Ces échanges ont permis de mettre en avant le rôle du mareyage français et les défis auxquels les entreprises du secteur sont confrontées — et devront continuer à faire face — dans le contexte politique et réglementaire européen.

« L'horizon de la filière pêche et du mareyage français est un horizon européen, c'est pour cette raison que notre maillon – et les 400 TPE-PME qui le composent -, doivent mêler la réflexion française à la réflexion européenne. »

Benjamin Hennequin, Vice-Président de L'Union du Mareyage Français

Suivi des échanges de la Commission PECH

Décarbonation et modernisation de la pêche au sein de l'Union européenne

L'Eurodéputé néerlandais M. Diepeveen a présenté un rapport portant sur la décarbonation et la modernisation du secteur de la pêche en Europe. Il a notamment souligné que, bien que la flotte ait un besoin urgent d'innovation, le cadre financier européen actuel ne lui apporte pas un soutien suffisant.

Échanges sur le Brexit

Les Eurodéputés ont ensuite échangé autour du rapport d'initiative que le Parlement européen doit élaborer afin de présenter la mise en œuvre de l'Accord de commerce et de coopération avec le Royaume-Uni.

À cette occasion, plusieurs intervenants ont souligné l'importance d'évaluer les répercussions sur l'ensemble de la filière, y compris sur le secteur du mareyage.



« Je profite de la présence des membres de l'Union du Mareyage Français ici pour dire à quel point il s'agit d'un maillon essentiel de la filière de la pêche et pour lequel - et je voulais m'adresser à Madame La rapporteur -, nous manquons d'une évaluation complète des conséquences du Brexit. »

Stéphanie Yon-Courtin

La Commission européenne est également intervenue pour présenter les conclusions du sommet Royaume-Uni-Union européenne du 19 mai, au cours duquel **les deux parties ont convenu de maintenir le statu quo jusqu'en 2038**. Elle a par ailleurs rappelé qu'elle surveillerait de près les mesures de gestion unilatérales prises par le Royaume-Uni, afin de s'assurer qu'elles restent conformes à l'Accord de commerce et de coopération (ACC), comme l'illustre le cas du lançon.

Présentation de l'avis CIEM sur le stock d'anguille

La Commission européenne a également présenté les conclusions de l'avis réalisé par le CIEM sur l'état des stocks d'anguille. Dans un contexte où la ressource ne s'améliore pas à l'échelle européenne, la Commission continue de plaider pour une fermeture de la pêcherie.

Déjeuner parlementaire :

La délégation des entreprises de mareyage a ensuite rencontré les représentants des différentes institutions européennes dans le cadre d'un déjeuner de travail portant sur le rôle du mareyage dans la souveraineté alimentaire européenne.

Après avoir pu présenter succinctement le contexte difficile auquel est confronté le mareyage, des échanges constructifs ont pu avoir lieu entre les entreprises de mareyage et les représentants des différentes institutions européennes.

Les Eurodéputées présentes se sont en premier lieu interrogées sur l'avenir de la compétitivité du mareyage dans un contexte marqué par la baisse des débarquements de poissons français. Elles ont en particulier sollicité l'avis des professionnels sur plusieurs points clés :

- La structure et la réorganisation du secteur du mareyage en France ;
- De rôle des halles à marée dans l'organisation des premières ventes et leur compétitivité ;
- Le recours croissant aux importations pour pallier les baisses d'approvisionnement français ;
- Les impacts du Brexit et des mesures liées au PAI Brexit ;
- Les conséquences de la fermeture du golfe de Gascogne pour limiter les captures accidentelles de petits cétacés.



Les échanges ont également porté sur les **prochaines initiatives européennes**, notamment les évaluations de la Politique commune de la pêche (PCP) et des dispositions de l'Organisation commune des marchés (OCM). À cette occasion, les représentants du mareyage ont présenté leurs positions sur différents sujets :

- L'UMF a fait part de sa volonté **de remplacer l'obligation d'affichage de la sous-zone de pêche par celle du pavillon du navire**, jugée plus lisible pour le consommateur ;
- Les professionnels sont revenus **sur l'organisation de la première vente** et ont exprimé leur souhait d'améliorer sa transparence et son équité pour éviter les comportements opportunistes ;
- Le mareyage a souligné les **difficultés de mise en œuvre des obligations de traçabilité portée par le règlement contrôle** dans des délais restreints et sans appui des autorités nationales ;

- **La simplification des normes**, considérée comme une priorité pour alléger les contraintes pesant sur les entreprises a également été évoquée.

Il a également été rappelé que, jusqu'à présent, le rôle du mareyage n'apparaît pas clairement dans les textes encadrant la PCP, ce qui limite sa reconnaissance et sa prise en compte. En cas de réforme de la PCP, le secteur devra faire valoir l'importance de son inclusion dans ce cadre réglementaire européen.

Les suites et perspectives pour l'Union du Mareyage Français

Ce déjeuner a permis de consolider les liens avec les institutions européennes. À son issue, l'UMF a transmis plusieurs documents de position relatifs aux principales initiatives européennes évoquées (note de position PCP, synthèse du projet aléa mareyage, note d'impact PAI Brexit, etc.) afin de continuer de travailler ensemble sur ces sujets.

Liste des participants :

Commission européenne	
Christophe VANDE WEYER	Charge de politiques publiques à la DG MARE au sein du bureau « Analyse économique, marchés et analyse d'impact ».
Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne	
Etienne LE MARCHAND	Conseiller au sein de la Représentation française depuis 2023, après avoir été à la Direction des Nations Unies comme chef de pôle puis sous-directeur adjoint.
Parlement européen	
Stéphanie YON-COURTIN	Députée européenne depuis 2019, elle est Vice-présidente de la commission de la pêche, et siège dans les commissions des affaires économiques et du marché intérieur. C'est une eurodéputée influente au sein de Renew Europe.
Isabelle LE CALLENNEC	Eurodéputée depuis 2024, elle est vice-coordinatrice du PPE dans la commission « Pêche ».
Marie-Pierre VEDRENNE	Eurodéputée depuis 2019, elle est membre du MoDem, elle est également conseillère régionale de Bretagne depuis 2021.
Isak ENGQVIST	Conseiller politique « Pêche » – Renew.
Maxime OBÉ	Conseiller politique « Pêche » – PPE
Clément CHAILLOU	Assistant parlementaire de Stéphanie Yon-Courtin (Renew, France)
Aurore LAIGNELOT	Assistante parlementaire de Isabelle Le Callennec (PPE, France).
Sébastien CROM	Assistant parlementaire de Éric Sargiacomo (S&D, France)
Konstantinos KALAMANTIS	Assistant parlementaire et conseiller pêche des eurodéputés espagnols Gabriel Mato et Francisco Millán Mon, tous deux du groupe PPE dans la commission « Pêche ».
Aurélien VAUCELLE	Assistant parlementaire de Valérie Hayer (Renew, France)